



COMMUNE DE ST-BARTHELEMY

Municipalité

Préavis Municipal N° 03/2026
Rapport de gestion 2025



Table des matières

1	Municipalité	p. 3
2	Administration communale	p. 5
3	Office de la population	p. 5
4	Eau et épuration	p. 6
5	Cimetière	p. 7
6	Protection civile	p. 7
7	Routes	p. 7
8	Police des constructions	p. 7
9	Aménagement du territoire	p. 8
10	Déchetterie et déchets	p. 8
11	Infrastructures sportives et équipements	p. 9
12	Intempéries et travaux d'entretien	p. 9
13	Forêt	p. 9
14	Bâtiments communaux	p. 9
15	Décision	p. 10

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} juillet 2023),
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (état au 1^{er} juillet 2006),
- 94 du règlement du Conseil communal du 6 novembre 2025,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion de l'année 2025.

1 Municipalité

Répartition des dicastères au 31 décembre 2025

A la suite de la démission de M. Gino Angelini au 30 juin 2025, aucune élection complémentaire n'a été organisée. En effet, le dépôt des dossiers pour la nouvelle législature étant fixé en janvier 2026, il n'était plus possible de mettre sur pied une élection complémentaire dans les six mois qui précèdent les élections générales. Les dicastères de M. Angelini ont été répartis entre les Municipaux restants.

Mme Vilma Pirrello, Syndique : Administration générale - finance - Police - Police des constructions - Aménagement du Territoire

Mme Pamela Burdet, Vice-syndique : Ecoles - Affaires sociales - Santé - Culture

M. Giuseppe Greco : Bâtiments communaux / conciergeries - Déchets - Domaines et forêts

M. Jean Claude Machoud : Cours d'eau et épuration - Routes - Eclairage public - Cultes et cimetières - Défense incendie - Services industriels - Protection civile

En 2025, la Municipalité a siégé à 41 reprises en séances hebdomadaires ordinaires fixées les lundis à 17h15.

Préavis municipaux

En 2025, les préavis suivants ont été traités par la Municipalité et le Conseil communal :

1. Préavis municipal N° 01/2025 relatif au réaménagement de la place de jeux à la rte du Collège 32
Adopté par le Conseil communal le 7 avril 2025
2. Préavis municipal N° 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la reconstruction du centre sportif, parcelle 22 « Pré Devant »
Adopté par le Conseil communal le 7 avril 2025

3. Préavis municipal N° 03/2025 relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SRGZA)
Adopté par le Conseil communal le 16 juin 2025
4. Préavis municipal N° 04/2025 relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
Adopté par le Conseil communal le 27 octobre 2025
5. Préavis municipal N° 05/2025 relatif au rapport de gestion et comptes communaux 2024
Adopté par le Conseil communal le 16 juin 2025
6. Préavis municipal N° 06/2025 relatif à une demande de complément d'emprunt de CHF 612'000.00 en lien avec les travaux d'investissement de l'ancien collège déjà réalisés
Adopté par le Conseil communal le 8 septembre 2025
7. Préavis municipal N° 07/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 132'000.00 au compte n° 11.318.5 « Honoraires, prest. De services » pour la restauration des archives communales
Adopté par le Conseil communal le 8 septembre 2025
8. Préavis municipal N° 08/2025 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur communal
Adopté par le Conseil communal le 8 septembre 2025
9. Préavis municipal N° 09/2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026
Adopté par le Conseil communal le 27 octobre 2025
10. Préavis municipal N° 10/2025 relatif à la modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)
Adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2025
11. Préavis municipal N° 11/2025 relatif au budget 2026
Adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2025
12. Préavis municipal N° 12/2025 relatif à une demande de dépassements de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025
Adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2025
13. Préavis municipal N° 13/2025 relatif au prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0.7 ct/kWh sur l'ensemble du territoire communal
Refusé par le Conseil communal le 15 décembre 2025

Référendum communal

A la suite de l'adoption, par le Conseil communal, du préavis municipal n° 06/2024 relatif à la vente de la future parcelle n° 518 En Champ Cadet, issue de la division de l'actuelle parcelle n° 171, un comité référendaire s'est constitué et a déposé une demande de référendum le 17 décembre 2024. La récolte de signatures ayant abouti, une votation communale a eu lieu le 18 mai 2025. La vente de la parcelle a été refusée par 229 voix, avec un taux de participation de 65 %.

En conséquence de cette décision, la halle concernée demeure louée à Sport Time jusqu'en janvier 2027 ainsi qu'au Garage AGM, dont le bail est toujours en vigueur.

2 Administration communale

Composition de l'administration communale au 31 décembre 2025

Mme Sonia Barbosa, secrétaire municipale, taux d'activité 70 %.

Mme Chantal Farina, préposée à l'office de la population/secrétaire adjointe, taux d'activité 50 %.

Mme Stéphanie Bigler, boursière communale, taux d'activité 50 %.

Mme Bigler a rejoint l'administration communale au 1^{er} mai 2025, en remplacement de M. Grégory Creteigny qui a terminé fin mars. Entre le départ de M. Creteigny et l'arrivée de Mme Bigler, M. Michel Gisclon a été engagé comme boursier ad intérim.

Composition de l'équipe des employés communaux au 31 décembre 2025

M. Philippe Brillet, employé communal à 50 %.

Mme Christine Favre, intendante de la buvette du football.

M. Juan Garcia, intendant de la Grande salle.

M. Luis Antunes, employé à la déchetterie a cessé son activité fin octobre 2025 à la suite de la fermeture de la déchetterie communale.

Notre commune n'a pas d'employé de voirie. En effet, elle reste une des dernières communes à faire miser aux agriculteurs les différentes tâches d'entretien.

Informatique et organisation

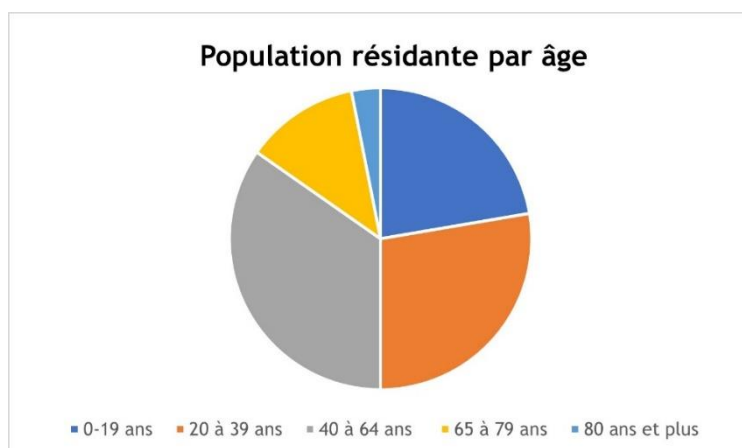
La commune a acquis le logiciel eSeances. Cet outil permet d'améliorer la gestion des séances de Municipalité, le suivi des tâches et l'organisation administrative de la Municipalité et du secrétariat.

3 Office de la population

Etat de la population au 31 décembre 2025 : 838 habitants, dont :

719 suisses (372 hommes et 347 femmes), soit 85.80 %

119 étrangers (64 hommes et 55 femmes), soit 14.20 %



En 2025, l'office de la population a enregistré :

- ❖ 54 arrivées
- ❖ 51 départs
- ❖ 6 naissances
- ❖ 3 décès
- ❖ 1 naturalisation

4 Eau et épuration

Eau du réseau

Durant l'année 2025, plusieurs fuites d'eau se sont produites. Un manque d'entretien préventif durant les dernières 25 années a conduit à des interventions urgentes et des coûts imprévus significatifs.

Village 77	CHF	58'590.00
Moulin 18	CHF	3'713.00
Village 3	CHF	8'340.00
Village 57	CHF	4'202.00
Fontaine	CHF	2'189.00

Une estimation financière a été demandée au bureau Alpha-Geo. Les conduites en fonte ont une durée de vie moyenne de 80 ans. Les investissements devraient être amortis sur une période de 60 ans. Actuellement plus de 2'000 m. de conduites, pour un montant de 2.7 mio, devraient être remplacées. Cela représenterait une charge de fonctionnement de CHF 45'000.00 par année, à titre d'amortissement, et à quoi s'ajouterait le coût des intérêts bancaires.

Les conduites à remplacer en priorité sont celles qui nécessitent une augmentation de diamètre. Le remplacement de conduite devrait se faire lors de fuite ou lors de travaux sur les routes. La plus urgente est la conduite provisoire qui enjambe le Talent et qui devrait être remplacée par une conduite sous la route lors de la remise en état du chemin des Adoux. L'étude chiffrée est déjà existante, que ce soit pour son remplacement seul ou avec des travaux complets, incluant route, eau potable, eaux usées et électricité.

Compteurs d'eau

En 2025, nous avons procédé au changement de 4 compteurs d'eau.

Les compteurs d'eau devraient être remplacés dans un délai de 15 à 20 ans. Actuellement, sur les 229 compteurs qui sont relevés, 181 ont plus de 15 ans (79 %). Depuis 2024, les nouveaux compteurs (11 pièces) sont équipés d'un module pour relève à distance. Cette fonction sera mise en service lorsque suffisamment de compteurs seront équipés.

La meilleure solution qui se présenterait pour la commune serait que le projet AIAE+ se concrétise au plus vite et que toute la distribution d'eau soit reprise jusqu'après compteur par ce nouveau service.

Eaux claires et eaux usées

Une planification annuelle est en place pour le drainage et curage des conduites. Le village est divisé en 4 secteurs qui sont nettoyés à tour de rôle.

Malgré ceci nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée, hors contrat, pour drainer des portions de conduites qui étaient saturées à la suite des fortes précipitations.

5 Cimetière

Les plans du cimetière ont été remis à jour et quelques travaux esthétiques ont été exécutés tels que l'allée centrale, le nettoyage du jardin du souvenir et la remise en place des arbres décoratifs.

6 Protection civile

La Commune de St-Barthélemy a mandaté la protection civile du Gros-de-Vaud pour réaliser la fabrication de 2 tables avec bancs de 3 mètres et 1 banc de 2 mètres. Une table sera installée au refuge, l'autre à la place de jeux et le banc sera posé à proximité de la buvette du terrain de football. Ces travaux seront exécutés durant les cours de répétition en 2026.

7 Routes

Zone 30 km/h

Pour donner suite au refus de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à nos demandes pour tracer un passage piéton à la hauteur des arrêts de bus à la rte du Collège vers la grande salle ou établir une zone 30 km/h, la Municipalité a décidé de faire installer un deuxième tri-flash « Attention enfants ». Pour rappel, des demandes ont été adressées à la DGMR par 3 municipaux déjà, malheureusement sans succès.

La Municipalité avait également déposé une demande pour réduire la vitesse de 80 km/h à 50 km/h le long du terrain d'entraînement de football, direction le chemin des Adoux, le panneau de limitation devant être remplacé. Cette demande a également été refusée par la DGMR.

Routes et mobilité

Le projet de contournement routier visant à dévier le trafic de transit hors de la traversée du village poursuit son avancement. Le tracé envisagé prévoit une déviation après le pont de la Mortigue, entre St-Barthélemy et Bioley-Orjulaz, avec une arrivée directe au giratoire Orllati.

Le Canton a donné son accord de principe, notamment en ce qui concerne les surfaces d'assolement. Un groupe de travail réunissant depuis plusieurs années les communes d'Assens, de St-Barthélemy et de Bettens poursuit ses réflexions afin de faire progresser ce dossier important pour la commune.

8 Police des constructions

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a délivré 4 permis de construire ainsi que 5 permis d'habiter/d'utiliser.

Parmi les projets significatifs figure la rénovation complète d'une halle industrielle et artisanale. Ce bâtiment accueillera notamment l'entreprise « Le Petit Encas », qui y installera son laboratoire et son unité de production de pâtés. Une partie des surfaces a également été acquise par une société active dans les médias et la communication, actuellement établie à Echallens, ainsi que par une entreprise d'ambulances. Un parking extérieur est également prévu. La fin des travaux est planifiée pour octobre 2026. Les entreprises déjà présentes dans la halle ont vu leurs contrats de location reconduits.

S'agissant du dossier relatif à la porcherie, la Commune a décidé de ne pas poursuivre la procédure devant le Tribunal fédéral, laissant les opposants continuer la procédure à leurs frais et sous leur propre responsabilité.

La Municipalité a également préparé la mise à l'enquête de la future place de jeux communale.

9 Aménagement du territoire

Développement des zones artisanales et industrielles

L'année 2025 a permis de finaliser et de signer le Plan directeur régional relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), projet intercommunal destiné à coordonner le développement des zones artisanales et industrielles de la région.

RC 306 et 313 - Traitement des eaux de chaussées et barrages des castors

Depuis les travaux réalisés en 2017 pour la renaturation de la Mortigue, la parcelle agricole communale n° 500 est régulièrement inondée. Cette problématique ne se limite pas à la renaturation de la Mortigue mais également à la présence du castor dans ce cours d'eau.

Le 18 décembre 2025, une délégation municipale a participé à une séance avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et un bureau d'ingénieurs mandaté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour traiter la problématique de l'évacuation des eaux de ruissellement dans la Mortigue. En effet, un projet pour le traitement des eaux de chaussées de la RC 306 entre Echallens et St-Barthélemy est en cours d'étude. Il prévoit d'évacuer les eaux de l'entier du tronçon vers le dépotoir existant. Le débit va donc sensiblement augmenter.

La DGE-FORET réalise également un projet de réserve forestière dans le Bois de Ren à l'aval du dépotoir.

L'obtention des autorisations nécessaires en vue d'intervenir sur les barrages problématiques de castors est très vraisemblable. Toutefois, ces interventions doivent être faites hors période de gel, à savoir pas avant le printemps 2026 (avril-mai). Par la suite, un entretien régulier sera nécessaire afin de curer le cours d'eau et surveiller/gérer les barrages nouveaux.

Un étudiant à l'EPFL réalise actuellement un projet de Master en collaboration avec le bureau d'ingénieurs. Son travail porte sur l'analyse des impacts du castor sur un tronçon de la Mortigue soumis à des apports d'eaux de chaussée. Ce projet de Master pourrait contribuer à définir, à plus long terme, une orientation utile pour une gestion intégrée des eaux dans ce secteur.

10 Déchetterie et déchets

La convention conclue avec la commune d'Echallens pour l'utilisation de sa déchetterie a été signée le 3 juin 2025.

Dès le 1er octobre 2025, la déchetterie communale a été définitivement fermée. Depuis cette date, les habitants ont accès à la déchetterie d'Echallens.

Un écopoint, destiné à la collecte des ordures ménagères, des habits et du verre, sera aménagé à proximité de l'administration communale en 2026.

11 Infrastructures sportives et équipements

Pour la troisième année consécutive, un skate-park temporaire a été installé au terrain de football au mois de novembre, pour le plus grand plaisir des jeunes de la commune. Cette initiative sera reconduite en 2026.

La commune a également acquis un nouveau tracteur destiné principalement à la tonte et à l'arrosage du terrain de football. Cet équipement pourra également être utilisé pour le déneigement. Sa livraison est prévue en 2026.

12 Intempéries et travaux d'entretien

En 2025, de fortes précipitations ont provoqué une importante inondation au terrain de football. Les sapeurs-pompiers se sont relayés toute la nuit afin de limiter les dégâts.

Des dommages ont été constatés au niveau des vestiaires, de la buvette et du bâtiment du football. À la suite de cet événement, plusieurs regards ont dû être curés, réparés ou remplacés dans le village.

13 Forêt

Une mise de bois a pu être organisée en 2025, permettant la vente de plusieurs lots de bois. Cette opération n'avait pas pu être réalisée en 2024.

14 Bâtiments communaux

Grande salle - local d'archives

Le local des archives a fait l'objet d'un assainissement. Les documents endommagés ont été confiés à une entreprise spécialisée pour leur restauration et leur conservation. Ils seront réintégrés dès la fin du processus de réhabilitation.

Bâtiment du Talent

Des travaux importants ont été entrepris afin de remédier à des défauts cachés affectant les balcons et les fenêtres, à l'origine de problèmes d'humidité et d'infiltrations d'eau dans les appartements.

Ancienne Poste - rte du Village 1

Des travaux de remise en état ont été réalisés afin de permettre une relocation rapide des locaux. Une ouverture a également été créée entre l'ancien local du congélateur et celui de l'ancienne poste afin d'en faciliter l'utilisation.

15 Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal N° 03/2026 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter le rapport de gestion tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :

V. Pirrello

S. Barbosa

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.